



Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

AVIS PUBLIC

PUBLICATION ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NO 846-24

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté le règlement sur l'exercice du droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis no 846-24.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE À PRENDRE CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CITÉS CI-DESSUS PEUT S'ADRESSER À LA SOUSSignée AU 233, CHEMIN YAMASKA À SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM AUX HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE DU BUREAU.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Galarneau", is written above a horizontal line.

Julie Galarneau, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de St-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site Internet de la Municipalité en vertu du règlement 574-17, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024 entre 8 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024.



Julie Galarneau, Directrice générale